



Permis de conduires annulation

Par **barrieres**, le **08/07/2011 à 21:20**

Bonjour,rnrnJe me suis fait annuler mon permis voilà 9 mois pour une durée de 3 mois, en comparution immediate. Ils m'ont ensuite jugé pour conduite sans permis, que j'avais fait avant. Seulement, après m'avoir envoyé le recomandé du jugement qui stipulait qu'ils me suspendaient le permis, ils se sont aperçu qu'il n'avait pa le droit de me suspendre un permis annulé. Ils ont donc rejugé et m'ont envoyé une autre décision m'interdisant de conduire un véhicule à moteur. rnrnOnt-ils le droit de me rejuger ? J'ai 30 km à faire pour aller bosser, ça fait sept mois que je ne conduit pas, j'ai une obligation de travailler, je vais devoir tout lâcher. Que puis-je faire ?rnrnMerci de vos réponses.

Par **mimi493**, le **09/07/2011 à 13:58**

Donc vous avez présenté au tribunal un faux permis pour le 1er jugement ?

Par **barrieres**, le **09/07/2011 à 15:02**

non je nai pa etait convoker au tribunale